

## Maillage vert et bleu : projet de *Réserve naturelle des Grands-prés*

Prairies humides de fonds de vallées à Renouée bistorte.



- **En rouge** : le périmètre du projet de la Réserve naturelle englobe la Warche, les rochers de poudingue longeant cette rivière et les Grands-prés.
- **P** : petit bois appartenant au moulin Piron. Le propriétaire accepterait peut-être de l'intégrer à la Réserve naturelle à créer.

## Renouée bistorte



## Espèces d'intérêt communautaire <sup>1</sup>



Traces de **Castor**, en bordure du pré du feu de la Saint-Martin (2023)



**Grand murin** (photo Jean-Louis GATHOYE)

<sup>1</sup> Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation en vertu de la Directive 92/43/CEE – Faune-Flore-Habitat.

✓ **Castor (*Castor fiber*)**

Cette espèce est strictement protégées en vertu de l'annexe IVa de la Directive 92/43/CEE et de l'annexe II de la Convention de Berne. Son habitat doit être protégé en vertu de l'annexe II de la Directive [Faune-Flore-Habitat](#).

✓ **Grand murin (*Myotis myotis*)**

En hiver, le Grand murin se réfugie dans des grottes comme le Trou Ozer et le Trou du géographe, à Bévercé. En été, les Grands murins « *passent aussi la journée en troupe nombreuse dans (...) les arbres creux, et s'introduisent très volontiers dans les puits, même par les fissures les plus étroites* » (HAINARD 2003). Ces arbres creux, ils peuvent les trouver dans le bois du Pouhon. Par ailleurs, ils peuvent s'introduire aussi dans les nombreuses diaclases des rochers de poudingue.

HAINARD précise encore que « *L'analyse des crottes (...) sous une colonie de reproduction a révélé de nombreux coléoptères terrestres, des débris de mousse et des petites pierres. Ce qui prouve bien que l'espèce se pose dans les prairies pour chasser au sol* ».

✓ **Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et Milan royal (*Milvus milvus*)**

Ces trois espèces sont mentionnées dans l'Annexe I de la Directive CEE/79/409 et font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

A Malmedy, le Milan royal chasse dans les prés des vallées de la Warche et de la Warchenne (obs. pers.). Quant au Grand-duc, il a niché dans les rochers de poudingue bordant la Warche.



**Milan royal** (photo Charly FARINELLE)

**Références :**

- HAINARD, R. (2003). *Mammifères sauvages d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Lausanne- Paris.
- PHILIPPE, A. ; ROUXHET, S. ; LAMBERT, J. et LUXEN, P. (non daté). Prairies traditionnelles d'Ardenne. *Agrinature*, n° 2. Ministère de la Région wallonne.
- SOLHOSSE, M.-A. (2021). *L'Origine du monde. Une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent*. Actes Sud, Arles.